

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 550 000 francs destiné à la végétalisation de la Ville de Genève.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 février 2022. Elle a été traitée le 7 avril 2022, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres s), e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 550 000 francs, destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Séance du 7 avril 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au SEVE

M. Robert entame sa présentation en rappelant que la précédente proposition cadre pour la végétalisation du domaine public était la proposition PR-1127, en date du 9 juin 2015 et ayant été acceptée le 25 janvier 2016. La présente proposition reprend la trame de cette proposition, tout en s'orientant davantage vers une végétalisation de la Ville allant au-delà des simples parcs et espaces verts. La précédente proposition était destinée à couvrir les dépenses du Service des espaces verts (SEVE) jusqu'en 2021, ce qu'elle a fait, et le département des finances, de l'environnement et du logement souhaite aujourd'hui accentuer sa politique de végétalisation avec un nouveau crédit cadre, qui devient par ailleurs assez urgent puisque le précédent est désormais épuisé. En outre, la Ville souhaite accentuer la collaboration avec des partenaires privés, une action ne pouvant être entreprise qu'avec l'octroi de ce nouveau crédit. Lors de la précédente législature, le Conseil municipal avait montré une forte préoccupation sur la végétalisation et les arbres, ce qui avait notamment été exprimé par la question écrite QE-526, préparée par M. Bertinat. La réponse ayant été fournie à cette question avait frappé le législatif, qui avait appris que 2000 arbres avaient été abattus pour 900 arbres plantés. Une prise de conscience s'était ensuivie et un certain nombre de membres étaient devenus convaincus de la nécessité de planter beaucoup plus d'arbres en Ville et de sauvegarder un maximum d'arbres. Ce nouveau plan de végétalisation s'inscrit dans ce paradigme, avec la volonté de planter 900 arbres par an, ce qui reviendrait à remplacer tout arbre abattu par trois nouveaux arbres. Cette proposition permettra de donner des moyens pour renforcer la dynamique de végétalisation de la Ville et d'augmenter la canopée et les micro-forêts, tout en facilitant la collaboration avec les partenaires privés.

M. Robert rappelle que la proposition PR-1506 s'inscrit dans l'héritage de la proposition PR-1127, qui a rempli tous les objectifs qui y étaient associés et qui est désormais épuisée. Les arbres sont des éléments majeurs pour lutter contre le changement climatique, en permettant de limiter les îlots de chaleur, de lutter contre l'artificialisation et la perméabilisation des sols – et donc de favoriser les sols naturels – et en participant à la réalisation de l'objectif de 25% de canopée d'ici 2030. La précédente proposition se focalisait sur cinq axes, ayant tous été réalisés avec succès. Tout d'abord l'objectif de plantation, ce qui a permis de planter 380 nouveaux arbres. Ce chiffre est conséquent au vu du contexte de la Ville, qui réalisait à ce moment des économies de moyens. Les arbres plantés l'ont donc été par opportunité, là où le sol et la spatialité le permettaient. Dorénavant, le SEVE souhaite aller plus loin, en proposant des modifications

de réseaux en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG). De nombreux pieds d'arbres ont été requalifiés, via leur végétalisation, pour permettre aux racines d'être aérées. Quatre-vingts alignements ont également pu être requalifiés, par exemple à la rue Saint-Léger, à la rue de la Croix-d'Or ou au quai Capo-d'Istria. En termes de requalification, 250 pieds d'arbres ont été traités en cinq ans, et ce malgré les contraintes importantes liées à l'usage quotidien de l'espace public, par exemple au boulevard des Philosophes ou à la place Pré-l'Evêque. Là où il n'est pas possible de végétaliser, le SEVE a préféré une installation de pierre naturelle sur du sable, permettant ainsi d'éviter de rejeter les eaux pluviales dans les canalisations. 3000 m² de surface minérale ont pu être désimperméabilisées, malgré des objectifs initialement plus ambitieux. La place Isaac-Mercier est un exemple de cette mesure. La végétalisation est également passée par l'installation de bacs de deux natures, soit avec de la végétalisation pérenne vouée à rester à l'année, soit avec de la végétalisation annuelle qui est retirée pendant la période hivernale.

La proposition PR-1506 s'articule pour sa part autour de quatre axes, pour un montant de 4 550 000 francs. Concernant la nouvelle arborisation des parcelles de la Ville, une collaboration s'est effectuée avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour pouvoir intervenir sur les lieux repérés et y planter de nouveaux arbres dès que possible. Il s'agit également de trouver de nouveaux lieux pouvant accueillir ces arbres, et un travail est mené sur les franges de parcs, les centres sportifs à l'instar de Vessy et les préaux d'écoles comme à Trembley ou aux Contamines. Des plantations se feront également sur les parcelles gérées par la Gérance immobilière municipale (GIM), avec la récupération de 165 parcelles qui représentent 358 000 m² de surface.

Deux micro-forêts ont été réalisées en test avec le soutien d'une entreprise suisse spécialisée. Inventées dans les années 1970 au Japon, les micro-forêts ont depuis fait leurs preuves dans de nombreux pays à grande échelle. Il s'agit de systèmes bon marché de plantation d'arbres indigènes, plantés très serrés et très jeunes. Si la proposition venait à être votée, ces mini-forêts seraient notamment utilisées dans la végétalisation d'espaces de la GIM, anciennement minéralisés, comme les parkings. Ces espaces ne limiteront pas la capacité constructive et ne seront pas au cadastre et donc pas considérés comme des forêts. Ils constituent de véritables corridors biologiques urbains qui favorisent la biodiversité en ville. Avec le réchauffement climatique, de nombreuses espèces locales ne peuvent plus être plantées en tant qu'individu unique, et une telle méthode devrait permettre de les réintroduire sur le territoire genevois. Le coût de l'entretien est dérisoire, avec un rôle écologique très important, notamment dans l'assainissement de l'air et la diminution des nuisances sonores. Ces mini-forêts ont été introduites lors de séances publiques d'information organisées conjointement par la Ville et l'entreprise. La majorité des personnes ayant participé à ces séances ont par la

suite manifesté un intérêt pour participer à la plantation. Il s'agit d'une méthode facile et abordable permettant d'impliquer la population dans la végétalisation de l'espace urbain.

Concernant l'inventaire du patrimoine forestier, une fiche d'identité est dressée pour chaque arbre avec une inscription à l'inventaire cantonal des arbres, projet pionnier en Suisse. Cette cartographie permet de faciliter la gestion du patrimoine arboré et d'informer la population sur l'arborescence du territoire. Un mandat sera confié à un spécialiste pour effectuer la géolocalisation des arbres et la description des caractéristiques de leur environnement. Le dernier inventaire a été réalisé en 2012 et la Ville souhaite désormais mener une campagne tous les dix ans. 2500 arbres allant parvenir à la Ville devront par ailleurs être catalogués. La Ville gère également 12 hectares de zones boisées qui, bien qu'il ne s'agisse légalement pas de zones de forêt, doivent également être inventoriées. Ces zones participent aussi à l'objectif de 25% de canopée d'ici 2030.

Enfin, le dernier axe concerne l'arborisation des parcelles privées. La Ville a été approchée par l'association OneAction, qui souhaite mettre ses compétences à disposition du public genevois. Ce contact arrive alors que la Ville montre un intérêt grandissant pour favoriser les partenariats avec les partenaires privés. De telles collaborations donnent en effet la possibilité de planter des arbres sur les parcelles privées normalement inaccessibles. OneAction dispose d'un portefeuille de clients très important, notamment les régies de la place, et peut jouer le rôle d'intermédiaire. Un test a été mené, avec succès, pour motiver et accompagner les propriétaires dans la plantation d'arbres sur leurs parcelles. Si un accord est passé, la Ville s'engage à financer les études, à fournir en partie les arbres plantés et à participer financièrement aux travaux de plantation. A ce jour, une quinzaine de parcelles ont été visitées, et toutes les régies concernées ont exprimé de l'intérêt pour collaborer à cette démarche.

Questions-réponses

Un commissaire souhaite savoir si cette proposition concerne uniquement l'arborisation en pleine terre ou si de la plantation est prévue dans des zones ne le permettant pas, comme cela est le cas dans certains quartiers.

M. Robert répond que la Ville n'a pas prévu de végétaliser d'une autre manière que par l'arborisation et qu'il y a déjà beaucoup de travail à faire. Cependant, un travail va être fait sur les places de stationnement qui présentent un important potentiel de plantation puisque l'on s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a peu de réseaux passant en dessous.

Le commissaire souhaite savoir à quoi ressembleront les micro-forêts d'ici trente ans.

M. Robert répond que la perte d'arbres est assez faible sur ces zones. Elles constituent une masse végétale dense, qui ne peut cependant pas croître de la même manière que dans une vraie forêt. Les espèces ont été sciemment sélectionnées pour pouvoir s'accompagner mutuellement dans leur croissance.

Le commissaire souhaite savoir si le centre sportif du Bout-du-Monde est concerné par cette politique de végétalisation.

M. Robert répond que le centre va être concerné par un important projet de requalification, mais que cela dépend de la décision du Service d'urbanisme, via l'AGCM.

Une commissaire revient sur un récent article de la Radio Télévision Suisse (RTS) expliquant que les quartiers et les communes les plus aisés étant ceux présentant le plus fort taux d'arborisation, et souhaite savoir si le SEVE a pu effectuer ce constat lors de ses recherches.

M. Robert répond que le SEVE l'a effectivement constaté en 2014 lors de la réalisation du plan stratégique de végétalisation, avec un taux de végétalisation beaucoup plus faible aux Pâquis, de 6%, qu'à Champel, par exemple. Ce résultat est principalement dû à des politiques d'urbanisation successives, et si tous les moyens seront mis en œuvre pour intervenir de manière prioritaire sur ces quartiers végétalement défavorisés, d'importantes contraintes rendront les améliorations modestes.

La commissaire souhaite savoir si un plan permettra de cartographier ces micro-forêts.

M. Robert répond que seuls les arbres isolés sont aujourd'hui relevés, mais dans le cadre de la cartographie des zones boisées, les micro-forêts y figurent. Toutes les actions végétales de la Ville sur le domaine public seront désormais cartographiées, et il serait possible d'envisager de mettre à disposition de la population ces informations. La commissaire note que les cartes du Système d'information du territoire à Genève (SITG) sont peu lisibles pour le public profane et souhaite savoir si une communication plus accessible pourrait être envisagée.

M. Robert répond que des cartes simplifiées sont déjà disponibles sur le site de la Ville, ayant notamment trait aux remplacements et aux abattages sanitaires.

Une commissaire revient sur la question de la végétalisation des parcelles privées et observe avoir eu de la peine à distinguer, dans la budgétisation, ce qui relevait de l'action de OneAction, de la mise en œuvre de la végétalisation et de la préservation et du soin du patrimoine existant et récent.

La commissaire souhaiterait savoir à combien est chiffré ce partenariat avec OneAction. Elle note également qu'il n'existe pas d'inventaire du patrimoine

arboré existant sur le domaine privé, ce qui rend impossible la prospection de nouveaux espaces, et se demande si le montant demandé est suffisant sans connaissance préalable des coûts de mise en œuvre et des montants de l'entretien.

M. Robert répond que 70 000 francs sont dédiés aux honoraires de One-Action, et que des compléments de mandats avec d'autres spécialistes seront potentiellement à prévoir. La Ville attend de l'association un accès aux parcelles, afin de pouvoir déterminer le potentiel des espaces lors des visites. C'est ensuite en collaboration avec OneAction que la Ville approche les partenaires pour leur exposer un projet de plantation. En contrepartie, la Ville s'engage à collaborer à la plantation et à l'entretien de l'arbre.

La commissaire souhaite également savoir si des alternatives aux barrières de protection en bois pourraient être des canisses en bois.

M. Robert répond qu'il s'agit de chabouris en châtaignier. Cependant, les éléments métalliques résistent déjà difficilement contre les véhicules et il est difficile d'imaginer la résistance du bois face à ces dangers.

M. Gomez précise que les barrières empêchent également les petits animaux de s'approcher et des petites portes ont été installées pour que les hérissons puissent circuler.

Un commissaire observe que dans la synthèse estimée des coûts, 9% du montant est dédié aux honoraires et souhaite savoir s'il s'agit de prestataires à 100% externes ou si des fonctionnaires de la Ville participent.

M. Robert répond qu'il s'agit uniquement des prestataires externes, sans impact sur le budget de fonctionnement du SEVE, et que les honoraires devraient continuer à rester dans cette fourchette, relativement faible par rapport à ce qui se pratique habituellement. M. Robert précise que les prestataires externes sont mandatés lorsque la compétence ne peut pas être trouvée en Ville, et non pas parce que les missions seraient trop difficiles.

Un commissaire souhaite savoir quels sont les besoins pour assurer le bon développement des arbres dans le contexte de réchauffement climatique et quel sera l'impact financier de cet entretien.

M. Robert répond que les arbres doivent tout d'abord être plantés dans des conditions optimales, dans des volumes de terre permettant une croissance respectable. Il est cependant difficile de répondre sous une forme générale, puisque les risques sont liés à l'environnement et aux types de dégradations subies par les arbres. Tout ce qui est possible est fait pour préserver les arbres, qui ne sont malgré tout pas éternels.

M. Brunet précise qu'il y a une véritable inquiétude concernant le changement climatique, comme a pu le montrer le récent rapport du Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les hivers sont aujourd'hui trop doux et le printemps commence trop tôt, ce qui fait souffrir le patrimoine arboré genevois. Le SEVE est donc prudent quant à l'évolution du patrimoine arboré de la Ville, et la Ville devra assez rapidement se demander comment répondre au mieux à ces risques à venir.

M. Gomez rappelle que les arbres sont sous surveillance constante, malgré une pression urbaine qui s'intensifie de plus en plus. Le patrimoine arboré de la Ville est aujourd'hui vieillissant, ce qui motive d'autant plus la volonté de la Ville d'accélérer le rythme en matière de plantation.

Une commissaire souhaite savoir quels sont les différents leviers d'action de la Ville face aux initiatives des habitants qui ne se situent pas sur des parcelles privées.

M. Gomez répond que la Ville est tout à fait favorable à la participation de la population à l'effort de végétalisation. Cependant, il faut rester relativement prudent sur la question de l'entretien, Paris ayant par exemple récemment fait marche arrière sur cette question de la participation citoyenne à l'entretien du patrimoine végétal urbain. Pour l'instant, les initiatives se concentrent surtout sur l'appropriation de l'espace public, avec un accent mis sur les potagers urbains qui sont les initiatives rencontrant le plus de succès de la part de la population.

M. Brunet précise que le rétropédalage de Paris sur les permis de végétaliser est principalement dû à la technicité de l'entretien des arbres, et que même si le SEVE a souvent été précurseur, il s'agit de végétaux très difficiles à maintenir. La plantation d'un arbre pour l'amener au sevrage est un processus très scientifique, reposant sur un système de sondes tensiométriques reliées à des systèmes radio. Le SEVE arrive ainsi à optimiser la quantité d'eau devant être versée pour chaque arbre, ce qui permet par exemple de ne verser que 60 litres deux à trois fois par an pour chaque arbre tout en le poussant à développer ses racines. Donner cette mission au grand public serait complexe, notamment pour maintenir une motivation égale de la population sur le long terme. En revanche, les potagers urbains rencontrent un grand succès dans les quartiers, puisqu'ils favorisent tant l'autonomie alimentaire que le lien social, et sont à développer de façon beaucoup plus large dans le futur.

La commissaire souhaite savoir ce qui peut être planté au pied des arbres.

M. Brunet répond que les pieds d'arbres sont sujets à beaucoup de pression au niveau de l'environnement urbain et que le stress hydrique des arbres est assez délicat. Certaines initiatives citoyennes existent, comme le lancer de roses trémières sur la plaine de Plainpalais. Cependant, le SEVE fait du semi-inondatif qui peut difficilement être reproduit par la population.

Discussions et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe est prêt à passer au vote ce soir.

Un commissaire du groupe Le Centre souhaiterait entendre M^{me} Perler sur cette proposition au vu du partenariat entre son département et celui de M. Gomez.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient cette proposition, afin de voir la jonction entre la proposition PR-1506 et la proposition PR-1127.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s rappelle que la proposition est gérée par le SEVE, comme cela est clairement indiqué dans le texte, et qu'en dehors d'une curiosité intellectuelle de certains membres de la commission l'audition de M^{me} Perler n'apportera rien.

La présidente, du groupe des Vert-e-s, se dit sceptique face à l'intérêt de l'audition de M^{me} Perler.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose dans ce cas de poser une question écrite à M^{me} Perler au nom de la commission, lui demandant plus d'informations sur ce qui a été fait au niveau du domaine public, notamment la raison pour laquelle les travaux menés n'ont pas été faits en concertation avec les objectifs de la proposition PR-1506.

Un commissaire du Parti socialiste partage la curiosité de certains membres, mais rappelle qu'il y aura d'autres occasions d'entendre M^{me} Perler dans la commission. Il est également possible de charger des commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement de poser la question à la magistrate.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition de M^{me} Perler.

Par 7 non (3 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 2 oui (LC, MCG) et 4 abstentions (1 S, 3 PLR), l'audition de M^{me} Perler est refusée.

La présidente propose de passer aux prises de positions sur la proposition.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe approuve cette proposition, qui repose sur un document très détaillé décrivant très bien les quatre axes sur lesquels le projet repose et ayant fait l'objet d'une présentation très claire de la part du SEVE. Le Parti socialiste salue le professionnalisme de l'équipe qui a à cœur de proposer un projet de qualité à la population, allant au fond des choses, à court, moyen et long terme, d'autant plus au vu des résultats du dernier rapport du GIEC.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui a été bien présentée à la commission et qui comporte des projets prometteurs. Le Parti libéral-radical regrette cependant que l'accent

sur l'arborisation se fasse au détriment de solutions de végétalisation en milieu urbain pouvant pousser dans des surfaces plus restreintes.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui permet de soutenir une végétalisation globale avec des objectifs ambitieux. Ce projet a également l'avantage d'intégrer les privés, ce qui le rend d'autant plus intéressant au vu des besoins accrus dans nombres de quartiers qui sont demandeurs de plus de végétalisation. Au vu de l'urgence climatique et du dernier rapport du GIEC, le commissaire rappelle que si l'arborisation ne fait pas tout, il s'agit d'un levier à mobiliser et espère que les membres de la commission soutiendront ce texte à l'unanimité.

Un commissaire du groupe Le Centre annonce qu'ils vont soutenir cette proposition pour les raisons précitées, notamment pour faire suite aux recommandations du rapport du GIEC.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe votera en faveur de cette proposition en raison de sa clarté et des projets formulés.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe aurait souhaité pouvoir mener une audition supplémentaire et prendre plus de temps pour réfléchir au niveau du caucus, néanmoins, pour le moment, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition.

La commission passe au vote de la proposition PR-1506.

La commission accepte la proposition PR-1506 à l'unanimité.